

PRÉCISIONS

L'avis public concernant le budget 2021 et le programme en immobilisations, publié le 21 septembre 2020, doit comprendre des précisions suivantes :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT BUDGET 2021 ET PROGRAMME DÉCENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2021-2030

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, conformément aux dispositions de l'article 144.6 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), que le conseil d'arrondissement d'Anjou tiendra une séance extraordinaire le 6 octobre 2020 à 19 h 30, dans la salle réservée aux séances du conseil située au 7701 du boulevard Louis-H. La Fontaine, au cours de laquelle les délibérations du conseil d'arrondissement et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'exercice financier de l'année 2020 et sur le programme décennal des dépenses en immobilisations 2021-2030.

Toute personne intéressée pourra aussi poser des questions et/ou commentaires par écrit, en remplissant le formulaire disponible sur le site Internet de l'arrondissement d'Anjou.

L'enregistrement de cette séance sera disponible sur le site Internet de l'arrondissement d'Anjou.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 28 septembre 2020.

Nataliya Horokhovska
Secrétaire d'arrondissement par intérim